

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-050-INTERCO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO



N° 18/050/INTERCO

SÉANCE DU 04 JUILLET 2018

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ

Convention de mise à disposition des espaces des ateliers municipaux de la Commune de Porto-Vecchio à la Communauté de Communes du Sud-Corse.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avait donné procuration : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La Communauté de Communes du Sud Corse est compétente en matière de « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* ».

A ce titre, elle s'est vu transférée par les communes membres l'ensemble des bennes à ordures ménagères.

Aujourd'hui, elle ne dispose pas de son propre centre technique intercommunal.

Elle ne dispose pas non plus d'un espace de stationnement pour les bennes à ordures ménagères mais également les véhicules des personnels de la Communauté.

La Commune de Porto-Vecchio est propriétaire de son propre centre technique municipal et d'un terrain nu, situé à proximité immédiate, dans la ZAC du Murtone, parcelle cadastrée section F numéro 1988, d'une contenance totale de 7.650 m².

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition entre la Commune et la Communauté afin de mettre à disposition une partie de cette parcelle soit environ 4.500 m², un bureau à usage administratif ainsi qu'un vestiaire et des toilettes situés au sein du Centre Technique Municipal.

Il convient donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition des espaces des ateliers municipaux entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud-Corse, ci-après annexée.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition des espaces des ateliers municipaux entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud-Corse, ci-après annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la convention de mise à disposition ci-après annexée.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,